**Calendrier Prévention et Sécurité dans les écoles**

**RENTRÉE 2023**

**A cocher au fur et à mesure des actions réalisées**

Avant la rentrée

Repérer les manettes de coupure des fluides.

Vérifier la sécurité des lieux : extincteurs vérifiés, ouvertures sécurisées, état des bâtiments, issues dégagées

Faire le point sur les travaux en cours et à venir rapidement

Vérifier la pharmacie de l’école en parallèle avec la pharmacie type que vous trouverez  
sur le portail pédagogique

Ouvrir les robinets d’eau pour évacuer l’eau qui a stagné dans les tuyauteries tout l’été. Pour les écoles possédant un cumulus, s’assurer que la mairie a réalisé la maintenance (choc thermique contre la légionellose)

Prendre connaissance du PPMS

Vérifier les affichages obligatoires, affichage des coordonnées des personnes ressources départementales et académiques

S’assurer de la présence des registres obligatoires

Indiquer éventuellement les signalements à clôturer sur PGR (travaux réalisés pendant l’été, …)

Vérifier le contenu de la valise PPMS

Septembre

Diffuser les consignes de sécurité\* à l’ensemble du personnel (en particulier les nouveaux, sans oublier ATSEM, AESH, service civique…)

Informer les parents par la fiche informations aux familles lors de la réunion de rentrée : existence d’un PPMS, ne pas donner la date précise de l’exercice mais la période (mois, trimestre)

Organiser et réaliser le premier exercice d’évacuation incendie et le saisir dans l’application « Prévention et Gestion des Risques » sur Arena

Actualiser les PPMS (effectifs, plans, annexe 4, annuaire de crise, etc…) et les envoyer par mail à votre assistant de prévention de circonscription

Actualiser les renseignements concernant votre établissement sur l’application « Prévention et Gestion des Risques » (onglet « Site »)

Octobre

Organiser et réaliser un exercice Attentat-Intrusion et l’enregistrer sur PGR

Mettre à jour le règlement intérieur si nécessaire et le proposer au vote en conseil d’école. Concernant le volet Santé et sécurité, doivent figurer dans le règlement :

* *Conditions de la maintenance de l’équipement des locaux scolaires, du matériel d’enseignement et des archives scolaires ;*
* *Différentes mesures quotidiennes destinées à répondre à l’hygiène ;*
* *Le nombre annuel des exercices d’évacuation incendie ;*
* *L’affichage des consignes de sécurité ;interdire l’accès aux chiens*
* *L’affichage du protocole d’urgence*
* *La périodicité des vérifications techniques (commission de sécurité, installations électriques…) ; inscrire les levées des observations sur les rapports joints aux vérifications ;*
* *Liste de matériels ou objets prohibés dans l’école ;*
* *Modalités particulières de surveillance des élèves (avant et après la classe) ;*
* *Modalités pratiques d’accueil et de remise aux parents.*

***janvier***

Vérifier que le renouvellement du contrat d’assurance de l’école est effectif (actualiser les éléments d’information)

En cours d’année

Organiser un deuxième exercice d’évacuation incendie et le saisir dans l’application « Prévention et Gestion des Risques » sur Arena

Organiser et réaliser au moins un exercice au titre du PPMS *Risques majeurs naturels et technologiques et le saisir sur PGR, rédaction du guide et mise à jour si besoin*

Editer le DUER depuis l’application « Prévention et Gestion des Risques » sur Arena et le présenter lors d’un des conseils d’école

Indiquer les signalements à clôturer dans l’application « Prévention et Gestion des Risques » sur Arena à mesure de leurs résolutions

Saisir les observations du registre papier SST sur PGR quand il y en a

\***les consignes de sécurité** commencent par la compréhension qu’:

- Elles doivent être rédigées de manière concise, voire illustrées ( à l’attention des élèves… )

- Elles doivent informer sur le système d’alarme de l’établissement ( comment ça marche ? et au même titre que l'usage d'un extincteur… )

- Elles doivent préciser que toute personne apercevant un début d’incendie doit donner l’alerte en actionnant le système d’alarme

- Elles doivent indiquer :

* - le nom et le numéro des personnes à prévenir en cas d’incendie
* - l’identité des personnes de l’école chargées d’alerter les sapeurs-pompiers
* - les itinéraires à suivre pour gagner les sorties
* - les mesures de premiers secours à prendre en attendant l’arrivée des pompiers

- Elles doivent être accompagnées d’un plan pour indiquer clairement l’emplacement des organes de coupure de l’eau, du gaz, de l’électricité.